

## Aquittement d'une reconnaissance de dette suite à séparation

Par Mathy784, le 04/08/2012 à 13:39

Bonjour,

Je vous explique le context de ma question:

J'ai achété avec mon ex une maison voici 6 ans (50%/50%). Nous sommes séparés et on revent cette maison (on passe chez le notaire courant du mois d'aôut).

Mes ex beau-parents me resorte une reconnaissance de dette datée du 3/12/2006, que j'avais signé contre 7700 euros qu'ils nous avaient prêté pour l'amélioration du confort de la maison.

Cette promesse de dette est écrite à l'ordinateur, sans ma date de naissance et sans 'lu et apprové'.

Ce document précise aussi qu'un taux d'intéret de 4% sera demandé en cas de séparation entre mon ex et moi.

Je précise aussi que cette argent a été viré sur un compte aulequel seul mon ex avait accès (et pas sur le compte commun de la maison).

## Autre point inportant:

Mon ex me doit 1200 euros de la voiture que l'on a achété ensemble et 2500 euros pour une baignoire balnéo dont je n'ai jamais vu la couleur (j'ai les relevés de compts pour preuve). j'oubli tout les autres sommes car je ne cherche pas à m'enrichir, juste à m'aquitter de cette promesse à sa juste mesure.

Je voudrais savoir quelle solution j'aurais pour prouver ma bonne foie, et la faire valoir de façon a ne plus être embété par eux.

Merci d'avance de votre réponse.

Mathy 784